ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION — TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 20 avril 1999 — N° 19

Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 $
Débats des commissions parlementaires	500,00 $
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 $
Commission des affaires sociales	75,00 $
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 $
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 $
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 $
Commission de la culture	25,00 $
Commission de l'économie et du travail	100,00 $
Commission de l'éducation	75,00 $
Commission des finances publiques	75,00 $
Commission des institutions	100,00 $
Commission des transports et de l'environnement	100,00 $
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 $

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 20 avril 1999

Table des matières

Présence du haut-commissaire de la République des Seychelles, M. Claude Sylvestre Anthony Morel 1135

Affaires courantes 1135

Présentation de projets de loi 1135
Projet de loi n° 17 — Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis 1135
M. François Legault 1135
Mise aux voix 1135

Dépôt de documents 1135
Rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 1135
Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur la tarification en assurance automobile 1135
Rapports annuels du ministère des Affaires municipales, du ministère de la Métropole et de la Régie des installations olympiques 1135
Appel d'offres concernant l'acquisition de services professionnels pour concevoir un modèle de gestion unifiée de l'identité 1135

Dépôt de pétitions 1136
Revenir sur la décision d'implanter un foyer pour adolescents clients de la DPJ, à Saint-Léonard 1136

Questions et réponses orales 1137
Propos de souverainistes sur l'identité québécoise et l'ethnicité
M. Jean J. Charest 1137
M. Lucien Bouchard 1137
M. Jean J. Charest 1137
M. Lucien Bouchard 1138
Participation de Québécois au conseil d'administration de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
M. Jean J. Charest 1138
M. François Legault 1138
M. Jean J. Charest 1138
M. Lucien Bouchard 1139
M. Jean J. Charest 1139
M. Lucien Bouchard 1139
M. Jean J. Charest 1139
M. Lucien Bouchard 1139
Pénurie de médecins au centre hospitalier Saint-François-d'Assise de La Sarre
Mme Michèle Lamquin-Éthier 1139
Mme Pauline Marois 1140
Mme Michèle Lamquin-Éthier 1140
Mme Pauline Marois 1140
Mme Michèle Lamquin-Éthier 1140
Mme Pauline Marois 1140
Recommandations de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales
M. Mario Dumont 1140
Mme Louise Harel 1141
M. Mario Dumont 1141
Mme Louise Harel 1141
M. Mario Dumont 1141
Mme Louise Harel 1141

Surévaluation du potentiel forestier de la forêt gaspésienne
Mme Nat'alie Normandeau 1141
M. Jacques Brassard 1142
Mme Nathalie Normandeau 1142
M. Jacques Brassard 1142
Convocation d'une commission parlementaire sur les recommandations de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales
M. Christos Sirros 1142
Mme Louise Harel 1142
M. Christos Sirros 1143
Mme Louise Harel 1143
M. Christos Sirros 1143
Mme Louise Harel 1143
M. Christos Sirros 1143
Mme Louise Harel 1143
Utilisation de l'argent économisé grâce à la défiscalisation des pensions alimentaires
M. François Ouimet 1143
Mme Linda Goupil 1143
M. François Ouimet 1144
Mme Linda Goupil 1144
M. François Ouimet 1144
Mme Linda Goupil 1144
M. François Ouimet 1144
Mme Linda Goupil 1144
M. François Ouimet 1144
Mme Linda Goupil 1144
Engagements du gouvernement envers les téléphonistes de Bell Canada
M. Jean-Claude Gobé 1145
Mme Diane Lemieux 1145
M. Jean-Claude Gobé 1145
Mme Diane Lemieux 1145
M. Jean-Claude Gobé 1145
Mme Diane Lemieux 1145
Utilisation de l'expertise acquise à l'ancien Centre canadien de fusion magnétique de Varennes
M. Henri-François Gautrin 1146
M. Jean Rochon 1146

Réponses différées
Enquête de la Sûreté du Québec sur le chef de cabinet de l'ex-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration 1146
M. Serge Ménard 1146
M. Jacques Dupuis 1146
M. Serge Ménard 1146

Avis touchant les travaux des commissions 1147

Ajournement 1147

Note de l'éditeur: Une erreur s'est glissée à la page 1093 du fascicule n° 16 en date du mardi 13 avril 1999. En effet, dans le paragraphe suivant le titre **Avis touchant les travaux des commissions**, il aurait fallu lire, à la septième ligne, «à l'article 282 du règlement» et non «à l'article 298 du règlement». Nous nous excusons de cette erreur bien involontaire.

Le mardi 20 avril 1999

(Quatorze heures deux minutes)

Le Président: À l'ordre, Mme, MM. les députés. Nous allons d'abord nous recueillir un moment.

Très bien. Veuillez vous asseoir.

Présence du haut-commissaire de la République des Seychelles, M. Claude Sylvestre Anthony Morel

Alors, pour débuter la séance, j'ai le plaisir de souligner la présence, dans nos tribunes, du haut-commissaire de la République des Seychelles, Son Excellence l'ambassadeur Claude Sylvestre Anthony Morel.

Affaires courantes

Alors, nous débutons les affaires courantes. Il n'y a pas de déclarations ministérielles. À l'ordre, s'il vous plaît!

Présentation de projets de loi

À l'étape de la présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: M. le Président, je vous réfère à l'article a du feuilleton.

Projet de loi n° 17

Le Président: Alors, à cet article du feuilleton, M. le ministre de l'Éducation présente le projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis. M. le ministre.

M. François Legault

M. Legault: M. le Président, ce projet de loi modifie la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis afin de prévoir que la désignation d'un commissaire par l'Administration régionale crie se fera au moyen d'une élection par les membres de l'Administration régionale crie et que la commission scolaire pourra régir la procédure d'élection de ce commissaire.

Ce projet prévoit également que le commissaire élu par les membres de l'Administration régionale crie sera d'office le président de la commission scolaire.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi? Adopté.

Dépôt de documents

Au dépôt de documents, Mme la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux.

Rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval sur l'application de la procédure d'examen des plaintes

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je dépose le rapport annuel 1997-1998 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval sur l'application de la procédure d'examen des plaintes.

Le Président: Très bien. Ce document est déposé. M. le leader du gouvernement, au nom de M. le ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur la tarification en assurance automobile

M. Brassard: Oui. Alors, je dépose les rapports annuels 1998 suivants: Régie de l'assurance-dépôts du Québec, l'Inspecteur général des institutions financières sur la tarification en assurance automobile.

Le Président: Bien. Ces documents sont également déposés. Mme la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

Rapports annuels du ministère des Affaires municipales, du ministère de la Métropole et de la Régie des installations olympiques

Mme Harel: Alors, M. le Président, je dépose les rapports annuels 1997-1998 suivants: celui du ministère des Affaires municipales, du ministère de la Métropole et le rapport annuel 1998 de la Régie des installations olympiques.

Le Président: Alors, ces documents sont déposés également. M. le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Appel d'offres concernant l'acquisition de services professionnels pour concevoir un modèle de gestion unifiée de l'identité

M. Perreault: Alors, M. le Président, comme je m'y étais engagé, je dépose le document d'appel d'offres concernant l'acquisition de services professionnels pour concevoir un modèle de gestion unifiée de l'identité sous l'autorité du directeur de l'état civil.

Le Président: Alors, le document est déposé. Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

Dépôt de pétitions. M. le député de Jeanne-Mance et vice-président de l'Assemblée nationale.

M. Bissonnet: M. le Président, je demande le consentement pour déposer une pétition non conforme.

Une voix: Consentement.

Le Président: Alors, il y a consentement, M. le député.

Revenir sur la décision d'implanter un foyer pour adolescents clients de la DPJ, à Saint-Léonard

M. Bissonnet: Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par 337 pétitionnaires de la ville de Saint-Léonard du comté de Jeanne-Mance.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que c'est avec grande consternation que nous avons appris par le journal local *Le Progrès de Saint-Léonard* votre intention de transformer le 5000-5006A de la rue Rimbaud à Saint-Léonard en foyer de groupe pour jeunes adolescents, clients de la DPJ. C'est avec la plus profonde inquiétude que nous anticipons l'arrivée de cet établissement dans notre voisinage. En effet, la clientèle que vous comptez installer dans cette résidence peut nous amener de nombreux problèmes, tant dans l'interaction avec les voisins que par les divers comportements sur les propriétés et envers la propriété d'autrui;

«Considérant que nous avons choisi de vivre à Saint-Léonard parce que c'est un milieu de vie de grande qualité pour ceux et celles qui veulent y vivre une belle vie de quartier et y élever des enfants en toute quiétude. Nous payons nos taxes municipales pour évoluer dans un milieu sain et sécuritaire, et l'arrivée prochaine de cet établissement a déjà commencé à menacer cette quiétude et cette belle tranquillité;

«Considérant que personne n'a été consulté dans le choix de l'établissement, même pas le poste de police 41 qui fait de la police de quartier sa priorité numéro un. Tout le voisinage se préoccupe de la situation. Les locataires actuels du 5000-5006A ont déjà reçu leur avis d'éviction contre lequel ils n'ont aucun recours. C'est inacceptable!;

«Considérant que le dépliant des centres jeunesse de Montréal parle de milieu de vie stimulant, chaleureux, stable, accueillant, apaisant et sécurisant, ce que le quartier risque de ne plus être, considérant le refus de notre voisinage d'accueillir ce foyer. On parle également de quartier où ces jeunes pourront continuer à évoluer en toute quiétude, tandis que le milieu est extrêmement inquiet et préoccupé par votre décision d'implanter ce foyer dans notre voisinage;

«Et l'intervention réclamée auprès du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse se résume ainsi:

«Qu'il serait dans l'intérêt de tous et principalement pour garantir la réussite des objectifs de réintégration de ces jeunes que vous reveniez sur votre décision.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition. Merci, M. le Président

Le Président: Merci, M. le député de Jeanne-Mance. La pétition est déposée.

Il n'y pas d'interventions aujourd'hui portant sur une violation de droit ou de privilège.

M. Gobé: ...

Le Président: On n'a pas eu d'avis de dépôt de pétition, M. le député. Je pense que, si vous n'avez pas d'objection, si on pouvait attendre à demain... Mais, s'il y a une raison particulière pour la déposer aujourd'hui... M. le leader de l'opposition officielle.

M. Paradis: Oui, strictement pour indiquer aux membres du gouvernement — et c'est pourquoi le consentement est sollicité — qu'une résolution identique, semblable a déjà été adoptée à la réunion du Conseil national du Parti québécois le 30 janvier 1999. Il s'agit d'une résolution qui touche les travailleuses — les travailleurs, mais principalement les travailleuses — de Bell Canada.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: Ce n'est pas une raison pour déroger aux coutumes établies, hein? On s'en parle d'abord, après on donne notre consentement. Alors, demain.

Le Président: Alors, il n'y a pas consentement, M. le député de LaFontaine.

Je vous avise à ce moment-ci qu'après la période de questions et de réponses orales M. le ministre de la Sécurité publique répondra à une question posée le 15 avril dernier par M. le député de Saint-Laurent concernant l'enquête relative à M. Luc Doray.

Alors, nous allons maintenant aborder la période de questions et de réponses orales. M. le leader de l'opposition officielle.

M. Paradis: ...que nous abordions la période des questions et réponses comme telle, M. le Président, le premier ministre avait pris avis, le 1er avril dernier, d'une question de mon collègue le député de Chomedey dans le dossier de la fuite de renseignements confidentiels à partir de son bureau. Nous aimerions savoir quand le premier ministre entend y donner suite. Mme la ministre de la Santé, la même journée, avait pris avis d'une question de ma collègue de Borduas qui touchait le complexe de la santé Nicolet... Bourassa, excusez.

Le Président: Je ne pense pas que ce soit Borduas, hein?

• *(14 h 10)* •

M. Paradis: Oui, ça peut arriver.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Paradis: On vous a toujours en tête, M. le Président. Alors, le complexe de santé Nicolet-Yamaska. Le 15 avril, le ministre de l'Éducation avait pris avis de deux questions provenant de ma collègue de Beauce-Sud et de mon collègue de Beauce-Nord concernant une commission scolaire, et, le 15 avril, le leader du gouvernement avait pris avis d'une question de mon collègue de Saint-Laurent concernant des comptes de dépenses d'un de ses collègues au nom de son collègue le ministre de la Sécurité publique.

Avant que nous entreprenions cette semaine, M. le Président, est-ce qu'on pourrait avoir des indications des principaux intéressés ou du leader du gouvernement? Quand la population pourra-t-elle obtenir des réponses à ces questions?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: M. le Président, pour ce qui est de la dernière question, il y aura un complément de réponse dès aujourd'hui. Pour ce qui est des autres, nous ferons diligence, et, dans les séances subséquentes, il y aura réponses.

Questions et réponses orales

Le Président: Très bien. Alors, à ce moment-ci, je vais céder la parole au chef de l'opposition officielle pour une première question principale.

Propos de souverainistes sur l'identité québécoise et l'ethnicité

M. Jean J. Charest

M. Charest: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre et touche l'obsession qu'a son parti sur la question de l'ethnicité des Québécois.

M. le Président, le premier ministre se rappellera sans doute les malheureuses déclarations faites par les membres de son parti: par M. Parizeau, alors qu'il était premier ministre du Québec, le soir du référendum de 1995, alors qu'il blâmait le vote ethnique pour un résultat de référendum qui ne l'avait pas satisfait; déclaration le même soir par M. Landry, vice-premier ministre, qui à ce moment-là reprochait à une citoyenne québécoise, employée dans un hôtel, le résultat du référendum; déclaration que le premier ministre a faite lui-même pendant la campagne électorale, reprochant au chef du Parti libéral le fait qu'il n'avait pas suffisamment d'affection pour le Québec; déclaration faite par la députée fédérale du comté de Rimouski, qui en a fait plusieurs mais qui dernièrement nous apprenait que Céline Dion, honorée par l'Assemblée nationale, n'était pas Québécoise; et la plus récente déclaration faite par son vice-premier ministre, parlant au nom du gouvernement du Québec, qui déclarait qu'à défaut de se conformer aux volontés du gouvernement du Parti québécois M. Jean Monty ne serait pas un grand Québécois.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire aujourd'hui si le fait d'être en accord ou en désaccord avec le gouvernement du Parti québécois est le facteur qui détermine si, oui ou non, on est un bon ou mauvais Québécois?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lucien Bouchard

M. Bouchard: M. le Président, je pense que nous avons, à de très nombreuses reprises — moi, je le fais tout le temps, encore hier — réitéré qu'on n'a pas à se lancer dans une grande définition étymologique de l'appartenance québécoise pour savoir que les Québécois, ce sont tous des Québécois sans aucune espèce de distinction, aucune nuance. Il n'y a aucune restriction. Il faut avoir la conception la plus large possible de ce que sont les Québécois.

Alors, je n'entrerai pas dans ce débat dans lequel veut nous entraîner le chef de l'opposition. Je suis convaincu que nous sommes un parti très ouvert. On aime projeter l'image d'un Parti québécois qui ne le serait pas, mais nous multiplions les engagements de programmes, les déclarations, les réponses aux questions qui nous sont posées pour rappeler que ce n'est pas un débat, au Québec, de savoir qui est Québécois. Tout le monde est Québécois, et on ne fait pas de nuances.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le chef de l'opposition.

M. Jean J. Charest

M. Charest: ...que ce n'est pas moi qui l'entraîne dans ce débat, que les commentaires que je lui ai cités, ça ne vient pas des banquettes de l'opposition, ça vient des membres de son propre parti, qui, eux, semblent déterminés à soulever le sujet et qui, à chaque fois, eux, baignent dans les nuances.

Sur une question aussi importante, M. le Président, aussi fondamentale, parce que la réponse que donnera le premier ministre aujourd'hui sera mesurée à partir de nos standards, de nos valeurs d'aujourd'hui mais sera aussi mesurée dans les années à venir, est-ce que le premier ministre justement peut se défaire de ces nuances, ne pas jouer sur tous les tableaux et dire clairement aujourd'hui qu'il répudie la déclaration faite par son vice-premier ministre au nom du gouvernement du Québec?

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lucien Bouchard

M. Bouchard: Soyons clairs, soyons nets. Il y a eu une déclaration qui a fait du bruit, c'est celle de M. Parizeau le soir du référendum, une déclaration dont je me suis dissocié dès le lendemain à Ottawa. Pour le reste, M. le Président, c'est de la sémantique, de prendre les propos tenus par un ministre ou par quelqu'un dans un «scrum». M. Landry n'a jamais voulu décerner de certificat de grand Québécois à qui que ce soit. Il a peut-être simplement rappelé à M. Monty que, s'il voulait être un grand fédéraliste, il fallait qu'il respecte la Constitution.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président: M. le chef de l'opposition

Participation de Québécois au conseil d'administration de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

M. Jean J. Charest

M. Charest: M. le Président, on va sortir justement de la sémantique pour toucher quelque chose de très pratique. Ma question, en principale, s'adresse au ministre de l'Éducation: Est-ce que le ministre de l'Éducation peut confirmer à l'Assemblée nationale qu'il est entré directement en communication avec les citoyens québécois qui sont membres de la Fondation des bourses du millénaire? Est-ce qu'il peut nous confirmer qu'il est entré directement en communication avec eux dans le but de les inciter à démissionner de la Fondation? Et est-ce qu'il peut nous confirmer qu'il a laissé poindre, à cet effet-là, des conséquences à défaut de ne pas le faire?

Le Président: M. le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse.

M. François Legault

M. Legault: M. le Président, M. Monty et les membres de la Fondation des bourses du millénaire savent très bien ce que la population du Québec pense des bourses du millénaire, ils savent très bien ce que le monde des affaires pense des bourses du millénaire — on a juste à lire ce que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a dit — et ils savent très bien ce que l'Assemblée nationale, de façon unanime, pense des bourses du millénaire.

M. le Président, ce que j'ai dit, c'est que, si les membres de la Fondation des bourses du millénaire ne démissionnent pas, ils cautionnent un projet qui représente une des pires ingérences du fédéral dans l'histoire du Québec, un gaspillage de fonds publics. Et ce n'est pas seulement moi qui le dis, M. le Président. Dans un discours prononcé dans le cadre de la réunion du Conseil national du Parti conservateur le 28 février 1998, Jean Charest a ainsi critiqué le programme des bourses du millénaire du gouvernement fédéral. Je cite, j'ouvre les guillemets: «Le fait que le gouvernement n'ait pas arrêté de plan à l'égard du dividende fiscal représente un grand danger, il peut le gaspiller dans des programmes grandioses comme la Fondation des bourses d'études du millénaire.»

Ce que je veux dire, M. le Président...

Le Président: En terminant.

M. Legault: ...en terminant, c'est que je suis convaincu que M. Monty et les autres membres de la Fondation des bourses du millénaire auront le courage de respecter le souhait de la population du Québec et demanderont à M. Pettigrew de venir me rencontrer pour qu'on règle ce dossier qui est majeur pour les Québécois.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le chef de l'opposition.

M. Jean J. Charest

M. Charest: M. le Président, ma question s'adresse, en additionnelle, au premier ministre. Il vient d'entendre les mots de son ministre de l'Éducation. Il vient de nous faire une déclaration à l'effet qu'il n'y avait aucune nuance à la citoyenneté des Québécois. J'aimerais lui lire ce que son ministre de l'Éducation a dit ce matin, en commission parlementaire, à une question que lui a posée le député de Kamouraska-Témiscouata sur la question qu'on vient d'évoquer, et je cite: «Ce que je dis à M. Monty, c'est qu'il doit avoir le courage de faire ce choix. Et ce que je lui dis aussi, c'est qu'il devra vivre avec les conséquences de son choix.»

Des voix: ...

M. Charest: Madame, la question vient du député de Kamouraska-Témiscouata.

Le Président: À ce moment-ci, il n'y a que le chef de l'opposition officielle qui a la parole. M. le chef de l'opposition officielle.

M. Charest: Je constate que les députés du Parti québécois sont d'accord. Continuons donc avec la question posée par M. Béchard, qui dit ceci: «Mme la Présidente, est-ce que je dois comprendre que le ministre de l'Éducation est en train de menacer M. Jean Monty en lui disant qu'il devra vivre avec les conséquences de ses choix?» Réponse de M. Legault: «Bien sûr, comme tout le monde.»

• *(14 h 20)* •

Une voix: Oh!

M. Charest: Est-ce que le premier ministre du Québec...

Le Président: M. le chef de l'opposition.

M. Charest: Est-ce que le premier ministre du Québec est d'accord avec les menaces que son ministre de l'Éducation a proférées à un citoyen du Québec plus tôt dans la journée, aujourd'hui?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lucien Bouchard

M. Bouchard: M. le Président, je note, à la lecture de la réponse que vient de nous donner le chef de l'opposition, que le ministre de l'Éducation a fait référence aux conséquences qui découlent des choix qui sont posés par M. Monty. Je pense que je peux tout de suite identifier l'une des conséquences — j'imagine, celle qui était visée par la réponse — elle se trouve dans le texte même qu'on vient de citer du chef de l'opposition. La conséquence, c'est le gaspillage des fonds publics, M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'opposition officielle.

M. Jean J. Charest

M. Charest: Ce que son ministre de l'Éducation, M. le Président, ne savait peut-être pas, c'est que le programme des bourses du millénaire de Jean Chrétien a été inspiré par celui qu'avait mis en place Lucien Bouchard, secrétaire d'État du Canada, qui s'appelait «bourses du Canada».

Mais la vraie question, M. le Président, est la suivante: Est-ce que le premier ministre du Québec va avoir la décence élémentaire, aux yeux des Québécois d'aujourd'hui et des générations à venir, de se lever en Chambre, à l'Assemblée nationale du Québec? Est-ce qu'il va avoir le minimum de décence de se lever et de dire à voix haute qu'il n'est pas d'accord avec ceux qui cherchent à diviser les Québécois entre les bons, les mauvais, à mesurer le degré d'ethnicité de la population du Québec? Est-ce qu'il aura le courage de le dire ou est-ce qu'il va essayer de jouer sur tous les tableaux puis continuer à se cacher? Est-ce qu'il va continuer à couillonner les citoyens du Québec?

Des voix: Oh!

Le Président: M. le chef de l'opposition... À l'ordre, s'il vous plaît! Je suis convaincu, M. le chef de l'opposition officielle, que vous conviendrez que vos dernières paroles ont sans doute dépassé votre pensée. Je vous demanderais de retirer la dernière expression que vous avez utilisée à l'endroit du premier ministre, s'il vous plaît.

M. Charest: On va remplacer avec les mots «faire ce qui doit être approprié», M. le Président.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lucien Bouchard

M. Bouchard: Alors, M. le Président, ce qui me paraît approprié dans une démocratie, c'est de respecter la constitution, c'est de respecter les compétences du Québec, de respecter les élus. Voilà un gouvernement fédéral qui vient de se créer un écran entre le gouvernement du Québec et lui-même, qui nomme des non-élus, qui leur demande de contrevenir aux obligations constitutionnelles du gouvernement fédéral, de s'en faire complice, et nous le dénonçons.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le chef de l'opposition officielle.

M. Jean J. Charest

M. Charest: Je constate, dans le langage, qu'on est rendu avec des complices, comme son vice-premier ministre parlait de collaborateurs il n'y a pas tellement longtemps.

M. le Président, ma question au premier ministre est fort simple: Est-ce qu'il est d'accord, oui ou non, avec la déclaration faite par son vice-premier ministre et la déclaration outrancière faite par son ministre de l'Éducation aujourd'hui?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lucien Bouchard

M. Bouchard: M. le Président, je pense que c'est le rôle et le devoir d'un ministre assermenté du gouvernement du Québec de défendre les compétences du gouvernement du Québec, et je pense que ce serait aussi un devoir auquel devrait penser le chef de l'opposition que de s'en prendre au véritable responsable de ce qui se passe, au gouvernement fédéral. Il ne va pas continuer de cacher ce qui se passe à Ottawa en accusant tout le monde qui, eux, défendent le Québec actuellement. C'est à lui à nous dire maintenant, et je lui demande à lui: Est-il d'accord ou pas avec ce que le fédéral tente de faire présentement au Québec?

Le Président: Mme la députée de Bourassa, en question principale.

Pénurie de médecins au centre hospitalier Saint-François-d'Assise de La Sarre

Mme Michèle Lamquin-Éthier

Mme Lamquin-Éthier: M. le Président, on apprend que les appels au secours lancés depuis deux mois par les milieux de santé de La Sarre n'ont jusqu'ici obtenu ni réponse ni accusé de réception du cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Même le député d'Abitibi-Ouest est incapable de soutirer une réponse

précise de sa ministre concernant des solutions concrètes pour venir régler une fois pour toutes le problème de façon permanente. La ministre de la Santé et des Services sociaux est-elle au courant que, faute de médecins, l'hôpital en est rendu à faire appel à l'armée ou à l'organisation Médecins sans frontières pour qu'enfin la population abitibienne soit soignée adéquatement?

Le Président: Mme la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Alors, M. le Président, nous sommes en contact régulier avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, avec les institutions, par du personnel de mon ministère, de telle sorte que nous cherchons une solution pour offrir des services dans la région de La Sarre d'une façon continue et des services de qualité.

J'ai répondu à mon collègue la semaine dernière, j'ai répondu à mon collègue il y a deux semaines, et il s'agissait à ce moment-là de faire état de l'ensemble justement de la démarche qui est engagée sur ces questions. Il y a La Sarre, il y a eu d'autres problèmes, qu'on pense à Sept-Îles, qu'on pense à d'autres problèmes dans des régions près de la rive sud de Québec, et, dans tous les cas, nous finissons par trouver des solutions, et je crois qu'elles sont des solutions correctes pour répondre aux besoins de la population.

Il est arrivé, M. le Président, qu'effectivement des médecins de l'armée demandent à pouvoir pratiquer dans nos services d'urgence pour développer leur expertise, mieux connaître les situations complexes qui se présentent généralement dans les urgences, et cela fait partie de leur programme d'apprentissage et de formation.

Une voix: Bravo!

Le Président: Mme la députée.

Mme Michèle Lamquin-Éthier

Mme Lamquin-Éthier: M. le Président, de par ses contacts fréquents avec les associations de médecins, est-ce que la ministre de la Santé et des Services sociaux est au courant que l'Association des médecins omnipraticiens du Nord-Ouest du Québec a refusé les propositions de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec?

Le Président: Mme la ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Oui, je suis tout à fait au courant de cela, M. le Président. Mais, vous savez, le succès, comme avait l'habitude de dire l'un de mes anciens collègues, est le fruit du dernier essai.

Le Président: Mme la députée.

Mme Michèle Lamquin-Éthier

Mme Lamquin-Éthier: M. le Président, qu'est-ce que la ministre a à répondre au Dr Ferland quand il dit, et je le cite: «Bientôt, vous aurez des décès directement attribuables à ces pénuries, décès qui feront la manchette des quotidiens»?

Le Président: Mme la ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Alors, M. le Président, j'ai déjà eu des échanges sur cette attitude avec la députée de Bourassa. Le président du Collège des médecins a aussi incité l'ensemble de ses collègues à respecter leur code d'éthique et, en ce sens, à ne pas semer de crainte inutile auprès de la population. Nous sommes des gens responsables. La Fédération des médecins omnipraticiens s'assure que des services sont accessibles. Même lorsqu'il s'agit de procéder par voie d'équipes volantes ou par la mise à la disposition de services sur une base temporaire, il reste que nous nous assurons que les services sont disponibles.

Le Président: M. le député Rivière-du-Loup, en question principale.

Recommandations de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. Merci, M. le Président. La Commission sur les finances et la fiscalité locales a rendu public son rapport ce matin, un rapport qui contient plusieurs propositions intéressantes, entre autres quant aux fusions des villes, entre autres quant au Code du travail, ses articles 45 et 46, la décentralisation d'activités. Le seul élément surprenant, c'est qu'on nous indique, en présentant le rapport, que son impact devrait être neutre pour les contribuables. Si les choses sont pour être mieux gérées, si c'est pour être mieux organisé comme services, si on est pour améliorer l'ensemble de l'organisation de ces services-là, on pourrait s'attendre à ce que ça coûte moins cher à celui qui paie. Puis, si ça coûte aussi cher au contribuable, ça risque d'être un brassage de structures qui ne mène à rien.

Alors, ma question à la ministre des Affaires municipales est fort simple: Est-ce qu'elle peut nous indiquer, au moment où elle reçoit le rapport, si l'objectif du gouvernement, en améliorant les services, en les organisant mieux pour qu'ils coûtent moins cher, c'est de réduire le fardeau fiscal des contribuables?

• *(14 h 30)* •

Le Président: Mme la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Alors, merci, M. le Président. Je remercie le député pour sa question. La Commission sur les finances et la fiscalité locales a remis son rapport au gouvernement hier et l'a rendu public aujourd'hui. Après à peine 11 mois de travaux, je pense que c'est là un travail extrêmement considérable, ce pacte pour l'an 2000 qui nous est présenté, et c'est aussi un travail extrêmement rigoureux. Il s'agit de 108 recommandations, et l'objectif recherché, c'est de faire en sorte que notre gouvernance, là — je ne sais pas s'il y a un autre mot — notre administration locale devienne performante. Alors, la performance, ça entraîne du développement: du développement économique, du développement social, du développement culturel. Et c'est bien évident que cet objectif de performance a aussi comme conséquence, certainement, des économies qui peuvent être appréciables.

Le Président: M. le député de Rivière-du-Loup.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Est-ce que la ministre, qui nous parle d'économies appréciables, peut nous assurer que son objectif, c'est que les économies appréciables retombent dans le portefeuille des contribuables québécois? Et, dans cet esprit-là, est-ce que son intention quant au regroupement des municipalités est d'aller dans le sens du rapport, soit avec des fusions plutôt que de multiplier et de continuer à multiplier des structures lourdes, inefficaces et qui coûtent cher aux contribuables?

Le Président: Mme la ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Alors, M. le Président, j'aurai l'occasion dès la semaine prochaine de recueillir les réactions des unions des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et l'Union des municipalités du Québec, ainsi que les réactions des maires des grandes villes du Québec. J'indique immédiatement qu'il y a dans l'ensemble des pays industrialisés un mouvement de fond. C'est un courant mondial en faveur d'un regroupement de municipalités.

Et je comprends que la Commission ait choisi avec courage de poser cette question de fond, et je remercie la Commission de l'avoir fait. Je constate que ce ne l'avait pas été encore au Québec, notamment au moment du rapport Pichette du gouvernement précédent. La Commission nous interpelle sur le dédoublement, sur la multiplicité des structures municipales. Je crois que ça ouvre un débat de société, et nous n'avons pas l'intention de le mettre de côté.

Le Président: M. le député.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Est-ce que la ministre peut, au-delà des consultations, nous donner son orientation en tant que ministre des Affaires municipales? Est-ce qu'elle peut nous dire qu'elle est bien consciente que, si elle constate qu'elle a besoin de l'approbation de tout le monde pour faire des choses comme celle-là, elle va arriver, après des mois de consultations, à rien, et que, pour arriver avec des fusions aussi majeures que celles qui sont proposées, ça prend un leadership, une orientation du Conseil des ministres et de la ministre responsable et du premier ministre? Parce qu'elle peut nous donner cette orientation-là et non pas nous dire qu'elle va consulter. Si elle consulte tout le monde qui est impliqué, elle va arriver à un ensemble de divergences pour faire rien, comme d'habitude.

Le Président: Mme la ministre.

Mme Louise Harel

Mme Harel: M. le Président, je peux comprendre d'une certaine façon le député de Rivière-du-Loup. Les expériences précédentes... je pense, entre autres, à mon prédécesseur, le ministre libéral qui avait reçu le rapport Pichette et qui avait mis quatre mois avant de faire connaître sa réaction au rapport, qui était de mettre en place un comité d'étude pour un mandat d'un an. Mais ça n'est pas l'intention du gouvernement, bien au contraire. Mais il l'a dit lui-même, c'est une orientation gouvernementale qu'il nous faut dans ce dossier, pas simplement une orientation ministérielle. Et j'entends bien, dans les jours et les semaines qui viennent, soumettre des orientations pour approbation au Conseil des ministres.

Le Président: En question principale, Mme la députée de Bonaventure.

Surévaluation du potentiel forestier de la forêt gaspésienne

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: Merci, M. le Président. À la une du journal *Le Soleil* ce matin, nous pouvons lire que l'inventaire de la forêt gaspésienne pourrait être réduit de 7 % du fait que le gouvernement a sous-évalué son potentiel. Hier, j'ai rencontré des industriels de mon comté qui se sont montrés très inquiets face aux effets de la réduction imminente de leur approvisionnement. On souligne même dans cet article, M. le Président, que les pertes envisagées pourraient s'élever à plusieurs millions de dollars et que ces pertes-là pourraient équivaloir, par exemple, à la production complète de l'usine de Saint-Elzéar, qui embauche en ce moment 140 personnes en usine et en forêt.

Donc, dans cette optique, M. le Président, ma question est bien simple: Comment le ministre des Ressources naturelles explique-t-il l'incapacité de son

ministère à faire une évaluation juste du potentiel forestier de la Gaspésie?

Le Président: M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: M. le Président, il y a un programme décennal d'inventaire qui est en branle actuellement, qui est en train de se faire. C'est donc dire qu'à tous les 10 ans on fait un inventaire forestier exhaustif, complet. C'est le troisième qui est en cours présentement. Et on va faire avec celui-là comme on a fait avec les autres, c'est-à-dire que, pour le moment, ce sont des données brutes, là. On va les analyser et puis voir quel impact ça peut avoir sur les possibilités forestières et les niveaux de récolte, et puis on apportera les ajustements appropriés, comme ça s'est fait dans le passé. C'est ça, gérer correctement, convenablement et adéquatement la forêt québécoise. C'est de faire en sorte que le niveau de récolte ne dépasse pas la possibilité forestière. Et c'est évident que l'inventaire forestier qu'on fait à tous les 10 ans est un outil essentiel pour ce faire.

Le Président: Mme la députée de Bonaventure

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: En additionnelle, M. le Président. Est-ce que le ministre est conscient que les industriels du sciage de la Gaspésie ont investi des sommes d'argent considérables sur la base de données qui sont fournies par le ministère des Ressources naturelles? Alors, dans ce contexte, comment le ministre entend dédommager les entreprises et les travailleurs qui seront touchés par cette sous-évaluation?

Le Président: M. le ministre.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: M. le Président, j'aimerais que l'opposition se branche. On ne peut pas en même temps donner des grands coups d'encensoir au film de Desjardins qui prétend, lui, qu'il y a rupture de stocks et que la forêt québécoise est saccagée et en même temps — c'est le cas aujourd'hui — accuser le gouvernement de gérer prudemment la forêt québécoise et, s'il y a, justement, baisse d'inventaire, d'ajuster les attributions de volume en conséquence. Alors, on ne peut pas faire les deux, là. Ce qu'on va faire, on va faire justement ce que vous réclamiez de nous au moment où le film de Richard Desjardins était diffusé un peu partout au Québec, et ce qu'on a toujours fait, c'est-à-dire gérer prudemment la forêt québécoise et faire en sorte que ce qu'on attribue en volume pour récolter ne dépasse pas, dans aucune des régions forestières du Québec, la possibilité forestière.

Le Président: M. le député de Laurier-Dorion, en question principale.

Convocation d'une commission parlementaire sur les recommandations de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales

M. Christos Sirros

M. Sirros: Merci, M. le Président. Ce matin, effectivement, comme l'a évoqué tantôt la ministre, la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales déposait son rapport qui contenait au-delà d'une centaine de recommandations, qui d'ailleurs ont soulevé de vives inquiétudes de la part de la plupart des intervenants à qui elles ont été dévoilées ce matin. La ministre a évoqué tantôt une tournée de consultations privée qu'elle entend mener auprès de certaines instances puis de certains élus municipaux.

Est-ce que la ministre, par souci de démocratie et par respect de l'institution parlementaire, acceptera rapidement de convoquer une commission parlementaire devant laquelle ces mêmes instances, les élus, les membres de la commission Bédard, pourraient venir devant l'Assemblée nationale expliquer le pour et le contre pour qu'on puisse tous avoir toute l'information pour juger quelque chose qui aura des conséquences majeures?

• *(14 h 40)* •

Le Président: Mme la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

Mme Louise Harel

Mme Harel: M. le Président, nous sommes présentement en commission parlementaire sur l'étude des crédits. J'ai moi-même passé une heure et demie ce matin en présence du député de Laurier-Dorion et porte-parole de l'opposition. Je reprendrai les travaux jeudi, il y aura encore plusieurs heures mardi prochain, et je reste à la disposition du député pour échanger sur cette question. De même, je tiens à le rappeler, le président de la Commission et les commissaires sont également à la disposition des partis, à la disposition des formations dans cette Assemblée. Je sais qu'on a offert au caucus de l'opposition de recevoir le président ou des commissaires pour qu'ils viennent expliquer leur rapport, alors je comprends qu'à ce stade-ci, M. le Président, c'est ce qu'on peut faire de mieux, s'informer.

Compte tenu de l'ampleur du dossier, 500 pages, 108 recommandations, il serait prématuré à ce moment-ci, sans que j'aie rencontré les unions municipales, de décider quels seront la démarche, le calendrier, le processus, mais soyez convaincus que ce sera plus vite fait et assurément fait que cela fut dans le passé lorsque vous étiez au gouvernement.

Le Président: M. le député.

M. Christos Sirros

M. Sirros: M. le Président, la ministre n'a-t-elle pas assez d'expérience parlementaire pour connaître la différence entre l'étude des crédits puis une commission parlementaire devant laquelle les concernés peuvent venir s'exposer? Et est-ce que la ministre...

Une voix: ...

M. Sirros: ... — exposer leur point de vue — n'est pas une partisane de la transparence, de la démocratie? Et pourquoi elle choisit de faire tout ça en privé, que ce soit en caucus, que ce soit en privé? Faisons ça devant tout le monde pour qu'on puisse juger de quelque chose qui concerne l'ensemble des Québécois pour des années à venir.

Des voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre.

Mme Louise Harel

Mme Harel: M. le Président, ça n'est pas avec l'opposition que le gouvernement va signer un nouveau pacte fiscal, mais avec le monde municipal, et c'est avec le monde municipal qu'il entend en discuter.

M. Sirros: M. le Président...

Le Président: M. le député de Laurier-Dorion.

M. Christos Sirros

M. Sirros: M. le Président, est-ce que la ministre considère que les parlementaires sont de trop dans ce dossier?

Le Président: Mme la ministre.

Mme Louise Harel

Mme Harel: M. le Président, je souhaiterais également — j'imagine, comme tous les membres de cette Assemblée nationale — connaître la position de l'opposition et je souhaite bien que cette position nous soit connue dans les plus brefs délais.

Le Président: M. le député.

M. Christos Sirros

M. Sirros: Dois-je comprendre à ce moment-là, M. le Président, pour qu'on puisse faire connaître notre position, que la ministre accepte la commission parlementaire?

Des voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Habituellement, dans les commissions parlementaires, non seulement vous ne donnez pas de réponse, mais vous ne faites que poser des questions. Alors, moi, c'est des réponses que je souhaiterais de votre part.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président: M. le député de Marquette, en question principale.

Utilisation de l'argent économisé grâce à la défiscalisation des pensions alimentaires

M. François Ouimet

M. Ouimet: En principale, M. le Président. À la suite du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Susan Thibaudeau, le fait que les pensions alimentaires ne soient plus déductibles a permis au gouvernement de récupérer environ 75 000 000 $ en impôts. Dans le discours sur le budget prononcé en 1996, le vice-premier ministre disait ceci: «L'intention du gouvernement du Québec est de retourner vers les familles le gain financier net qui découle de l'affaire Thibodeau.» Le 14 novembre de la même année, le ministre de la Justice, lui, disait ceci: «Le gouvernement a décidé de défiscaliser les pensions alimentaires et de réinvestir les économies dans les familles.» Sur le 75 000 000 $, 8 000 000 $ devaient servir les familles bénéficiant de l'aide juridique, tel qu'en font foi deux décrets adoptés par le gouvernement.

Ma question s'adresse à la ministre de la Justice: N'est-il pas exact que les 8 000 000 $ en question n'ont jamais servi les familles malgré les promesses du gouvernement?

Le Président: Mme la ministre de la Justice.

Mme Linda Goupil

Mme Goupil: Alors, M. le Président, concernant le dossier en droit de la famille, non seulement le gouvernement du Québec a soutenu l'aide aux familles en instaurant un programme de médiation familiale volontaire au Québec... Et le programme de médiation familiale volontaire était justement pour permettre aux familles québécoises d'avoir un mode alternatif pour régler leurs conflits pour que leurs investissements financiers ne soient pas dilapidés à d'autres fins que pour l'intérêt des familles.

Une voix: Bravo!

Le Président: M. le député.

M. François Ouimet

M. Ouimet: M. le Président, je vais préciser ma question. Ma question ne portait pas sur la médiation familiale, ma question portait sur le 8 000 000 $ qui a été mis de côté pour les familles bénéficiant de l'aide juridique. Ma question est fort simple: Où est passé cet argent-là?

Une voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre.

Mme Linda Goupil

Mme Goupil: M. le Président, en ce qui a trait aux montants qui sont utilisés à la Justice pour venir en aide aux familles, ils sont utilisés aux endroits où les familles québécoises en ont besoin. Ceci étant dit, en ce qui a trait à l'aide juridique, concernant les dossiers en matière familiale, les hommes et les femmes du Québec qui ont droit à l'aide juridique en matière familiale y ont toujours droit. Et, pour ce qui est des sommes d'argent qui ont été utilisées pour la médiation familiale, ce sont des sommes d'argent qui ont été mises à la disponibilité des familles québécoises, et elles ont été utilisées justement pour rendre la justice plus accessible aux Québécois et aux Québécoises.

Le Président: M. le député.

M. François Ouimet

M. Ouimet: M. le Président, n'est-il pas exact que le 8 000 000 $ en question, qui était destiné aux familles de l'aide juridique, a plutôt servi à financer les coûts de deux programmes de départs assistés, un pour les avocats, que la ministre a autorisé il y a à peine quelques semaines, les avocats de l'aide juridique, et l'autre programme, les sommes ont été utilisées pour financer le programme de départs assistés pour le personnel d'encadrement de l'aide juridique, et que la balance du 8 000 000 $ a été utilisée en remboursement anticipé de la dette de la Commission des services juridiques?

Une voix: Oh!

Le Président: Mme la ministre.

Mme Linda Goupil

Mme Goupil: Alors, M. le Président, étant donné que nous allons être en étude des crédits au cours de la semaine, il me fera plaisir de répondre avec précision eu égard aux déclarations du député de Marquette. Alors, je prends avis de la question et je pourrai répondre avec précision concernant les éléments soulevés par le député de Marquette.

Le Président: M. le député.

M. François Ouimet

M. Ouimet: M. le Président, comment la ministre peut-elle prendre avis alors qu'il y a eu une entente qui est intervenue, qu'elle a autorisée le 31 mars dernier, il y a à peine quelques semaines, afin d'accorder un programme de départs assistés à des avocats de l'aide juridique? C'est elle qui l'a autorisé. S'est-elle posé la question d'où venait le financement?

Une voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre.

Mme Linda Goupil

Mme Goupil: Alors, M. le Président, comme j'ai pris avis de la question, je vais voir à lui répondre. Mais il reste que, pour ce qui est des sommes auxquelles fait référence le député de Marquette concernant le programme, il y avait des sommes qui avaient été provisionnées justement pour que, au niveau de l'aide juridique, ceux et celles qui souhaitaient prendre leur retraite puissent le faire. Donc, il ne faut pas mêler les dossiers, et, comme j'ai pris avis de la question, je verrai à vous répondre avec précision concernant le 8 000 000 $ demain.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député.

M. François Ouimet

M. Ouimet: La ministre ne reconnaît-elle pas que l'avocat de Mme Susan Thibaudeau, Me Richard Bourgault, avait raison lorsqu'il disait, dans un article du *Soleil* du 5 juin 1997, et j'ouvre les guillemets: «Soyez vigilants quant à l'utilisation de cet argent. Le gouvernement a fait des promesses, il faudrait s'assurer que le gouvernement les tienne.» M. le Président, va-t-elle remettre l'argent aux familles?

Une voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre.

Mme Linda Goupil

Mme Goupil: Alors, M. le Président, je ferai remarquer au député de Marquette que je ne porterai pas de jugement de valeur sur un article qui est cité au moment où je n'occupais pas les fonctions que j'occupe. Et, pour ce qui est des familles québécoises, notre gouvernement a toujours fait en sorte de s'assurer de leur permettre une accessibilité à la justice au moment où elles avaient besoin de sommes d'argent pour les aider à régler leurs différends.

● *(14 h 50)* ●

Le Président: En question principale, M. le député de LaFontaine.

Engagements du gouvernement envers les téléphonistes de Bell Canada

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Merci, M. le Président. Devant la situation difficile que connaissaient les téléphonistes de Bell Canada, la ministre du Travail et son gouvernement ont adopté au Conseil national du Parti québécois, le 30 janvier dernier, une résolution d'appui d'amender le Code du travail et d'agir rapidement afin de préserver leur convention collective et leurs avantages et leur travail.

M. le Président, devant l'inaction du gouvernement et de la ministre, malgré des démarches nombreuses auprès de bureaux de ministres et de députés des deux côtés de la Chambre et des engagements précis qui ont été pris envers ces travailleuses, rien n'a été fait et elles ont occupé, le 26 mars dernier, les bureaux de la ministre. Celle-ci, à cette occasion, s'est engagée à amender le Code du travail dès le moment où le vote, qui a été pris à l'époque par les employées de Bell, serait fini et qu'elles auraient rejeté les offres, ce qui a été fait.

La ministre n'a toujours pas agi, les employées sont allées la rencontrer à nouveau la semaine dernière et elle s'est engagée à présenter au Conseil des ministres, la semaine dernière, un projet de loi, un projet afin d'amender le Code du travail. C'est important, on parle de plusieurs milliers de travailleuses québécoises, mères de familles. M. le Président, elle n'a rien fait et elle leur disait qu'elle les rencontrerait vendredi. Vendredi, elle les a fait appeler pour leur dire qu'elle les rencontrerait lundi. Lundi, elle ne s'est pas présentée, c'est un attaché politique qui est venu.

Ma question à la ministre, M. le Président: Est-ce que, oui ou non, elle est sérieuse vis-à-vis des téléphonistes de Bell Canada? A-t-elle, oui ou non, l'intention de faire adopter un amendement au Code du travail du Québec afin de permettre à ces mères de familles, supports de familles, de conserver leurs emplois et les salaires qu'elles ont acquis depuis 10, 15 et 20 ans de travail?

Des voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre d'État au Travail et à l'Emploi.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: Alors, M. le Président, je suis très attentive à ce dossier depuis plusieurs semaines, et dès, effectivement, que des décisions ont été prises par les employées, je me suis activée à évaluer tous les effets d'un projet d'amendement. C'est ce que j'ai fait hier en demandant à des gens de mon cabinet et à des sous-ministres de rencontrer des représentants des téléphonistes de Bell. Je me dois, comme ministre du Travail, d'agir de manière responsable, je me dois donc d'évaluer tous les effets d'un projet d'amendement. Je m'apprête donc à saisir mes collègues d'un projet d'amendement, et nous prendrons une décision à ce moment-là.

Le Président: M. le député.

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: M. le Président, ma question à la ministre est très simple: Qu'attend-elle pour agir, ou alors est-ce qu'il y aurait des gens de son gouvernement qui se seraient commis avec les gens de Bell Canada afin qu'il n'y ait pas de projet de loi, les assurant qu'il n'y aura pas de projet de loi qui va être passé? Et cherche-t-elle à gagner du temps ou à se défiler, ou va-t-elle agir?

Une voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, si je m'étais défilée de ce dossier, je n'aurais pas rencontré les téléphonistes de Bell, je n'aurais pas fait des dizaines de démarches pour être capable de mesurer les effets d'un projet d'amendement. Et, oui, j'entends donner suite à un scénario. Je vais en parler à mes collègues du Conseil des ministres dans les meilleurs délais. Je ne me défile pas, mais je me dois d'agir de manière responsable.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député.

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Est-ce que la ministre peut nous assurer en cette Chambre que, malgré l'opposition de son collègue de l'Industrie et du Commerce qui a parlé aux gens de Bell Canada, elle va travailler, légiférer, proposer à ses collègues un projet de loi qui va faire en sorte que les travailleuses et travailleurs de Bell Canada conservent leurs avantages sociaux, conservent leurs salaires, comme soutiens de familles, après 20 et 30 ans de travail chez Bell Canada?

Le Président: Mme la ministre.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, je suis ministre du Travail. Je vais exposer tous les effets possibles d'un projet d'amendement, nous aurons une décision à prendre, et je me sens totalement libre d'exposer cette situation-là à mes collègues.

Une voix: Bravo!

Le Président: En question principale, M. le député de Verdun.

Utilisation de l'expertise acquise à l'ancien Centre canadien de fusion magnétique de Varennes

M. Henri-François Gautrin

M. Gautrin: En principale, M. le Président. 19 000 000 $, c'est ce qu'ont reçu Hydro-Québec et l'INRS au moment de l'abandon du projet de fusion magnétique pour tâcher de replacer l'expertise qu'on avait acquise à l'intérieur du tokamak et pouvoir ne pas la voir fuir à l'étranger. D'ailleurs, le vice-premier ministre, qui n'est pas là aujourd'hui, avait précisé qu'un gouvernement péquiste, s'il était élu — ce n'était pas sûr à l'époque — aurait le mandat de redéfinir les activités du Centre canadien de fusion magnétique en orientant les travaux vers un développement des technologies des plasmas. Alors, pratiquement, aujourd'hui, aucun des projets qui ont été présentés n'ont été acceptés, ni par Hydro ni par l'INRS, et les chercheurs du Centre de fusion magnétique ont tous reçu un avis de licenciement.

Alors, M. le Président, ma question est double: Quelles sont les mesures concrètes que le gouvernement est prêt à mettre de l'avant pour être en mesure d'utiliser l'expertise qui avait été acquise au Centre de fusion magnétique de Varennes? Et, deuxièmement, qu'entend-il faire pour respecter l'engagement qu'il a pris envers le gouvernement fédéral de recaser et de permettre aux chercheurs qui étaient présents au Centre de fusion magnétique de pouvoir se recaser à l'intérieur de l'économie québécoise?

Le Président: M. le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

M. Jean Rochon

M. Rochon: Bon, alors, M. le Président, faut d'abord bien se rappeler que le Centre canadien de fusion magnétique, qui était financé conjointement par le gouvernement fédéral, Hydro-Québec et l'INRS, moitié-moitié Québec et le fédéral, a été discontinué par une décision unilatérale du gouvernement fédéral de retirer sa mise dans le projet. C'est comme ça que ça a commencé.

Des voix: Ah!

M. Rochon: Alors, le 19 000 000 $, c'est ce qui a été conclu pour que le fédéral respecte au minimum ses responsabilités, comme il se retirait du projet, et qu'il ne laisse pas tomber les gens du Québec avec ce projet-là.

Ce que le Québec a fait, c'est que les deux entreprises québécoises, Hydro-Québec et l'INRS, ont récupéré les travailleurs et les chercheurs, réintègrent les cadres. C'est l'information que j'ai. Le député semble en avoir une autre. Je la vérifierai. Mais l'information que je possède, c'est que les travailleurs et les chercheurs ont été réintégrés dans les organisations qui participaient au projet et qu'on veut au moins s'assurer qu'à court terme tous les produits de la recherche qui ont été faits par ce Centre, qui peuvent permettre d'avoir des produits commercialisables, on puisse continuer et tirer au moins cette partie de cette aventure.

Dans le cadre de l'élaboration de la politique scientifique, en cours d'année on verra si le projet à plus long terme a encore de l'avenir et peut être mis sur les rails et, au besoin, on reviendra à la charge auprès du gouvernement fédéral pour qu'il donne au Québec, en matière de recherche publique, la part qui nous revient et qu'on n'a pas présentement.

Des voix: Bravo!

Réponses différées

Enquête de la Sûreté du Québec sur le chef de cabinet de l'ex-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Le Président: Alors, tel qu'annoncé avant la période de questions et de réponses orales, je vais maintenant passer à l'étape des réponses différées, à ce moment-ci. M. le ministre de la Sécurité publique va répondre à une question qui a été posée le 15 avril dernier par M. le député de Saint-Laurent concernant l'enquête relative à M. Luc Doray. Alors, M. le ministre.

M. Serge Ménard

M. Ménard: Alors, l'enquête sur M. Luc Doray a été terminée le 12 décembre 1998, et le dossier a été transmis à la couronne pour qu'un procureur examine la preuve et prenne une décision.

Une voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Saint-Laurent.

M. Jacques Dupuis

M. Dupuis: Ma question avait deux volets. Est-ce que le ministre de la Sécurité publique peut déposer en cette Chambre le rapport d'enquête de la Sûreté du Québec?

Le Président: M. le ministre.

M. Serge Ménard

M. Ménard: Je n'en reviens pas, de la part du député de Saint-Laurent, de faire preuve d'une telle ignorance. Je crois qu'il s'agit une fois de plus de la manie de l'opposition, qui connaît les exigences légales que nous devons respecter... Et, quand nous respectons ces exigences légales qui nous obligent à garder secrets

certains documents, elle prétend, n'est-ce pas, que c'est que nous avons quelque chose à cacher.

Non, M. le député, la loi nous oblige à garder ces choses confidentielles de sorte que, si le procureur de la couronne décidait de ne pas accuser, la réputation de ces personnes ne soit pas indûment attaquée. C'est un principe de droit que même ma fille connaissait à son deuxième mois d'étude du droit, n'est-ce pas?

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président: Il n'y a pas de votes reportés.

Aux étapes des motions sans préavis... Très bien.

Avis touchant les travaux des commissions

Alors, aux avis touchant les travaux des commissions, M. le leader du gouvernement.

M. Brassard: Oui, M. le Président. J'avise cette Assemblée...

Le Président: Je m'excuse. Est-ce que les députés pourraient attendre quelques instants pour quitter la salle? Je pense que les avis touchant les travaux des commissions intéressent la majorité d'entre nous, alors ce serait normal qu'à ce moment-ci le leader puisse présenter ses avis en toute quiétude.

• *(15 heures)* •

M. Brassard: Alors, j'avise cette Assemblée, M. le Président, que la commission de l'éducation poursuivra l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, ainsi que demain, le mercredi 21 avril 1999, de 9 h 30 à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Que la commission des affaires sociales poursuivra l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, ainsi que demain, le mercredi 21 avril 1999, de 9 h 30 à 12 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine;

Que la commission des institutions terminera l'étude des crédits budgétaires dévolus à la Sûreté du Québec aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 17 heures, à la salle du Conseil législatif;

Que la commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, à la salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May;

Que la commission des institutions procédera à l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Sécurité publique demain, le mercredi 21 avril 1999, de 9 heures à 13 h 30, à la salle du Conseil législatif;

Et enfin, que la commission de la culture entreprendra l'étude des crédits budgétaires du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration demain, le mercredi 21 avril 1999, de 9 h 30 à 10 h 30, à la salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May.

Le Président: Très bien. Alors, cela complète les avis touchant les travaux des commissions.

Aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée, s'il n'y a pas d'interventions particulières, puisque nous sommes à la période de l'étude des crédits, conformément aux dispositions de l'article 282 de notre règlement, l'Assemblée ne procède donc qu'aux affaires courantes, et, en conséquence, je lève la séance, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, mercredi 21 avril, à 14 heures.

(Fin de la séance à 15 h 2)